

CCAS d'Auxonne

MARCHÉ PUBLIC
ACCORD-CADRE DE FOURNITURES

**Fourniture de repas en liaison froide à destination
des bénéficiaires du CCAS d'Auxonne**

Règlement de la consultation (RC)

Référence
Date limite de remise des plis

AuxonneRepas2026
15/09/2026 à 11h30

1. OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur :

CCAS d'Auxonne

Place d'Armes

21130 AUXONNE

SIRET : 262 100 217 00013

■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : Fourniture de repas en liaison froide à destination des bénéficiaires du CCAS d'Auxonne

Code CPV	Libellé CPV
55521200-0	Services de livraison de repas

■ Caractéristiques principales du contrat :

	Objet du contrat	Fourniture de repas en liaison froide à destination des bénéficiaires du CCAS d'Auxonne
	Acheteur	Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) d'Auxonne
	Type de contrat	Accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec maximum mono-attributaire de fournitures
	Lieu d'exécution	Ville d'Auxonne
	Durée	4 Ans : 1 an reconductible 3 fois un an tacitement
	Développement durable	Clause environnementale
	Pénalités de retard	Selon CCAP
	Variation des prix	Révisables (formule)
	Nature des prix	Prix unitaires

■ Allotissement :

Il n'est pas prévu de décomposition en lots ni en tranches car le marché ne permet pas de déterminer de prestations distinctes conformément aux articles L.2113-10 et L.2113-11 du Code de la Commande publique.

■ Forme du marché :

La forme retenue pour l'exécution du contrat est à **bons de commande sans minimum et avec maximum** mono-attributaire en application des articles R2162-2, R2162-4 1° et R2162-13 à R2162-14 du Code de la commande publique.

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

■ Procédure de passation :

Accord-cadre passé en procédure adaptée ouverte (R2123-1 al 3 et R2131-14 du code de la commande publique) – Marché de services sociaux et autres services spécifiques.

■ Modalités de retrait du dossier de consultation :

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://www.ternum-bfc.fr/>. (Ref. AuxonneRepas2026)

■ Dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Règlement de la Consultation (RC)
- Acte d'engagement (AE)
- Bordereau des Prix Unitaires – Détail Quantitatif Estimatif (BPU-DQE),
- Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
- Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)
- Cadre de Mémoire Technique (CMT)

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

■ Réponse et groupement :

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

Conformément aux articles L1220-1 à L1220-3 du Code de la Commande publique et à l'arrêt du Conseil d'État n°436532 du 08/10/2020, si l'étude des offres démontre que plusieurs personnes morales différentes, qui constituent en principe des opérateurs économiques distincts, n'ont pas d'autonomie commerciale, résultant notamment des liens étroits entre leurs actionnaires ou leurs dirigeants, qui peut se manifester par l'absence totale ou partielle de moyens distincts ou la similarité de leurs offres pour un même lot, alors ces personnes morales seront regardées comme un seul et même soumissionnaire et seule sera retenue la dernière réponse déposée (article R2151-6 du Code de la commande publique).

Conformément à l'article R2142-4 du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché à peine d'irrégularité. Tous les groupements constitués des mêmes opérateurs économiques permutant leur responsabilité seront considérés comme un seul et même soumissionnaire.

■ Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est de 180 Jours à compter de la date limite de réception des offres.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

■ Variantes :

Les **variantes à l'initiative des candidats** ne sont pas autorisées.

■ Modalités de remise des offres :

Conformément aux dispositions de l'article R.2132-7 du Code de la commande publique, les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : <https://www.ternum-bfc.fr/>. (Ref. AuxonneRepas2026)

Les plis transmis par voie électronique sont horodatés.

Les entreprises peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leurs plis remis par voie électronique dans les conditions prévues à l'arrêt du 22 mars 2019 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation.

Les entreprises sont également informées qu'elles peuvent transmettre une copie de sauvegarde sur support papier comprenant les mentions suivantes :

Nom de l'entreprise - (Ref. AuxonneRepas2026) + Fournitures repas CCAS – NE PAS OUVRIR - COPIE DE SAUVEGARDE

CCAS d'Auxonne
Place d'Armes
21130 AUXONNE

Il est porté à l'attention des candidats, que la remise de la copie de sauvegarde doit impérativement s'effectuer dans la durée réglementaire de la consultation initiale. Toute copie de sauvegarde reçue après la date et heure de remise des plis électroniques sera rejetée.

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Les propositions n'ont pas à être remises signées par les candidats. Le contrat sera signé par le seul attributaire par voie papier.

■ **Contenu des plis :**

Eléments nécessaires à la sélection des candidatures :

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Déclaration du candidat (DC2)	Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement (DC2 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)
Lettre de candidature (DC1)	Lettre de candidature Habilitation du mandataire par ses cotraitants (DC1 disponible sur le site du Ministère de l'Economie)
Références fournitures et services	Liste des principales fournitures ou des principaux services effectués (3 dernières années) indiquant le montant, la date et le destinataire, prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

Eléments nécessaires au choix de l'offre :

L'offre des candidats est composée, impérativement, des documents suivants :

Document	Descriptif
Acte d'engagement	Dûment complété
BPU-DQE	Dûment complété

Document	Descriptif
Cadre du mémoire technique	Dûment complété Le candidat devra y annexer : - Un modèle de plan alimentaire type sur 4 semaines - Un modèle de repas de substitution sur une semaine

Dans un **souci de traitement rapide du dossier**, et sans que leur absence ne puisse justifier le rejet de l'offre, les soumissionnaires sont informés que le Pouvoir Adjudicateur souhaite la production des éléments ci-après :

- Attestation de régularité fiscale *de moins de 6 mois*
- Attestation Vigilance (Urssaf) *de moins de 6 mois*
- Kbis *de moins de 3 mois*
- Attestation responsabilité civile *en cours de validité*

4. JUGEMENTS DES OFFRES ET ATTRIBUTION

■ Critères de sélection des candidats :

Les candidatures sont analysées et sélectionnées en fonction des critères suivants :

Critère	Complément
1. Garanties environnementales	Garanties environnementales
2. Garanties professionnelles et financières	Garanties professionnelles et financières

■ Critères de jugement des offres :

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère	Complément
1. Prix (40 %)	<i>Critère apprécié sur la base des prix proposés au sein du BPU-DQE</i>
2. Organisation (35 %)	<i>Critère apprécié sur la base du cadre de mémoire technique (CMT) :</i> Composition et organisation de l'équipe affectée à l'exécution des prestations Modalités garantissant la continuité du service, notamment en cas d'absences du personnel, de panne ou de difficultés d'approvisionnement ; Modalités de réactivité et de gestion des incidents, incluant les délais d'intervention et les procédures mises en œuvre. Etc...
3. Qualité et pertinence des produits proposés (15 %)	<i>Critère apprécié sur la base du cadre de mémoire technique (CMT) :</i> Part de produits issus de l'agriculture biologique, produits frais et/ou maison, circuits courts pour l'approvisionnement, respect de la saisonnalité, etc... Diversité des produits proposés Modalités garantissant un équilibre nutritionnel adapté aux personnes âgées, notamment dans le respect des recommandations applicables ; Modalités de prise en compte des régimes spécifiques et textures modifiées. Solutions proposées en matière d'enrichissements nutritionnels, en lien avec la prévention de la dénutrition.

Critère	Complément
4. Performances en matière de protection de l'environnement (10 %)	<i>Critère apprécié sur la base du cadre de mémoire technique (CMT) :</i> Démarches entreprises afin de performer en matière environnementale dans l'exécution du marché, notamment les actions engagées pour réduire les émissions de CO2 liées au transport Gestion des emballages/déchets, produits recyclés, labels, etc...

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :

Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat.

■ **Justificatifs à fournir par l'attributaire :**

Sous réserve de ne pas les avoir fournis au titre de l'article 3 ci-avant, et avant notification du contrat, l'attributaire devra fournir lesdits éléments :

Document	Descriptif
Certificat de régularité fiscale (de moins de 6 mois)	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales
Certificat de régularité sociale (de moins de 6 mois)	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise
Extrait KBIS (de moins de 3 mois)	Extrait K, Extrait KBIS ou Extrait D1 ou tout document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou d'établissement du candidat attestant de l'absence de cas d'exclusion
Attestation de responsabilité civile (en cours de validité)	

■ **Négociations :**

Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition. L'acheteur se réserve la possibilité d'engager des négociations dans les conditions suivantes :

Les négociations sont destinées à améliorer la performance technique et économique des offres initiales les plus pertinentes, pour permettre de les adapter et dimensionner parfaitement aux besoins de l'acheteur. Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat, ses caractéristiques substantielles ni les critères d'attribution.

Les négociations seront engagées avec l'ensemble des candidats à l'issue de l'analyse des offres initiales.

Elles seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres. Les négociations seront conduites de manière dématérialisée sur le profil acheteur exclusivement. Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit. A

l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un dernier classement.

Toutefois l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir au plus tard 12 jours avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur <https://www.ternum-bfc.fr/>.

La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

■ Voies et délais de recours

Les recours ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours doivent être adressés à :

Tribunal administratif de Dijon
BP 61616
22 rue d'Assas
21016 DIJON CEDEX
Téléphone : 03 80 73 91 00 - Télécopie : 03 80 73 39 89
Courriel : greffe.ta-dijon@juradm.fr

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur : Ville d'Auxonne ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.



Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Legifrance)
[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)
[Médiateur des entreprises](#)
[CCAG Fournitures courantes et services du 30 mars 2021](#)